

Autorité de la statistique publique

Séance du 8 janvier 2019

Remarque

Les comptes rendus détaillés des débats de l'Autorité de la statistique publique ne sont pas publics.

Le texte ci-dessous expose toutefois les sujets abordés et les décisions ou avis qui en sont éventuellement issus.

**La séance est ouverte à 14h30
sous la présidence de M. Dominique Bureau**

Le Président de l'ASP ouvre la séance en présentant ses vœux. Il rappelle que cette séance, traditionnellement organisée en fin d'année, a pour but, conformément au décret, d'auditionner le Président du Cnis et le Directeur général de l'Insee sur le bilan du programme de travail de l'année écoulée.

Par ailleurs, l'Autorité de la statistique publique fêtera ses dix ans cette année. Pour l'événement, un colloque est programmé le 27 novembre 2019. Une esquisse du contenu de cette demi-journée sera proposée au collègue dans les prochains jours.

1) Audition de Patrice DURAN, Président du Cnis

Présentation

Patrice DURAN observe que préparer l'avenir suppose l'intelligibilité du monde social. Or la production statistique participe de cette intelligibilité. L'année 2018 a représenté une année particulière, puisqu'elle a été consacrée à l'élaboration du moyen terme 2019-2023. Il convenait donc de dresser le bilan du moyen terme qui s'achevait et proposer des pistes pour les cinq années à venir.

Préparation du moyen terme 2019-2023

Le bilan du moyen terme a été réalisé à partir de l'évaluation des besoins des utilisateurs. Un très important travail a été mené par le Cnis et son secrétariat général afin de recueillir les avis les plus larges et nombreux possible. Une consultation publique a été lancée sur le site du Cnis et deux colloques ont nourri le recueil des besoins et la réflexion prospective sur le développement de l'économie numérique en mars, puis sur les nouvelles sources de données en juillet. Ont également été intégrés à ces travaux un colloque de juillet 2017 sur la discrimination et un groupe de travail mis en place par le Conseil sur la déclinaison française des ODD qui a donné lieu à un colloque pour en présenter les résultats le 15 octobre dernier.

Un effort important a permis d'élaborer 83 avis, dont 8 avis généraux qui serviront de cadre à l'ensemble des travaux à venir dans les cinq prochaines années. Ces avis généraux se regroupent en trois rubriques thématiques : le développement durable, le numérique, les territoires, et une rubrique sur les méthodes et la diffusion.

Les deux avis sur le développement durable, « *améliorer la mesure de la qualité de la croissance* » et « *mesurer et analyser les inégalités dans leur diversité* » sont étroitement liés à la réflexion sur les objectifs de développement durable. Dans le domaine numérique, l'avis n°3 vise à « *observer et analyser les mutations économiques et sociales dues à la transformation numérique* ». Le numérique transforme les activités et peut jouer sur la statistique et ses méthodes. L'avis n°4 « *tirer profit des sources de données produites par le développement du numérique* » montre que la statistique devra se positionner sans doute différemment dans le cadre d'une économie numérique qui fait appel à des producteurs privés, ce qui soulève notamment des questions de régulation.

S'agissant des territoires, les deux avis ont pour but de « *consolider l'offre de la statistique publique en données territoriales* » et « *poursuivre les investissements dans les comparaisons internationales* », un objectif d'autant plus légitime que la comparaison est inscrite méthodologiquement dans le développement des sciences sociales auquel les statistiques participent très largement. Enfin, en termes de méthodes et de diffusion, il s'agit de « *développer les appariements entre sources de données* » et « *renforcer la lisibilité de la production du service statistique public* », dans un contexte rendu plus complexe par le surgissement des données massives.

Ces avis généraux structureront les cinq années à venir. Aucun de ces thèmes ne constitue véritablement une surprise. Le thème du développement durable se situe dans le prolongement direct du groupe de travail sur la déclinaison française des ODD. Celui du numérique est lié aux deux colloques organisés sur le sujet. Quant au thème des territoires, il a été fortement plébiscité lors de la consultation publique et constituera aussi le thème d'étude retenu pour l'assemblée plénière de fin janvier.

Patrice DURAN propose ensuite de passer en revue le bilan des activités du Cnis à travers les orientations générales retenues pour le moyen terme 2014-2018.

Bilan des orientations générales

Le Cnis contribue à faciliter l'accès aux données de la statistique publique

Cette première orientation renvoie à la mission du Cnis de faciliter l'accès aux données statistiques publiques. Elle fait suite au rapport Bozio-Geoffard sur l'accès des chercheurs aux données administratives. Il a été acté avec le cabinet de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche qu'un collaborateur de l'Insee serait en charge de l'élaboration d'un vade-mecum synthétique à destination des administrations et des chercheurs pour rappeler le droit applicable en matière d'accès. Ce document est en voie de finalisation et devrait être disponible au printemps au plus tard. Il donnera l'occasion d'organiser un grand colloque avec tous les organismes de recherche et les administrations concernées.

Par ailleurs, le Cnis a noté avec intérêt les évolutions récentes dans les procédures d'accès mises en œuvre par le Comité du secret statistique, en particulier l'allègement des procédures d'accès pour les chercheurs, la diffusion, depuis octobre 2018, des fichiers de production et de recherche des enquêtes ménages de l'Insee selon une nouvelle procédure qui suppose un passage initial devant le

Comité pour bénéficier d'une habilitation permanente, et les travaux de dématérialisation des procédures pour une mise en œuvre en 2019. La Banque de France a consenti également d'importants efforts en ouvrant deux *open data rooms* à Paris et New York.

L'accès aux données a été le thème de l'assemblée plénière 2018. Cet événement avait permis de souligner la diversité et la qualité de l'offre de diffusion du service statistique public, les avancées très significatives pour l'accès des chercheurs aux données et la contribution importante du Cnis et du Comité du secret statistique en la matière.

Eclairer les comparaisons internationales

Cet objectif apparaît évident, mais il soulève de multiples questions à la fois théoriques et méthodologiques. Ces différentes questions ont été travaillées et continueront de l'être. Le Cnis a noté que les travaux en cours au sein du Comité du système statistique européen sur les règlements-cadres européens concernant les statistiques d'entreprises et les statistiques sociales visaient justement à permettre d'améliorer la comparabilité des données en les harmonisant par le partage de méthodes, services, outils et standards internationaux communs. Les difficultés de mise en œuvre ne doivent cependant pas être minimisées.

La vigilance reste donc de mise sur ce sujet cité dans de nombreuses consultations. Un avis général aborde d'ailleurs cette question qui fera l'objet d'un suivi particulier au cours des prochaines années. Cette initiative apparaît fortement utile. En dehors de la comparaison, il semble en effet difficile d'avancer dans l'explication des phénomènes sociaux.

Mettre le citoyen en capacité de comprendre et d'utiliser les données de la statistique publique

Dans un contexte de grande diversité des données, le Cnis a toujours fait œuvre de pédagogie à travers les présentations des systèmes d'information statistiques. La refonte du site du Cnis n'est pas non plus étrangère à cette préoccupation d'aller au-devant des utilisateurs. Le service statistique public développe également des produits de diffusion plus modernes et interactifs pour rendre la statistique accessible au plus grand nombre.

Le colloque du 2 juillet sur les nouvelles sources de données a permis de préciser ces nouvelles sources, en distinguant celles qui viennent d'acteurs du secteur privé (données massives) et celles qui, sans être réellement nouvelles, sont nées du perfectionnement, de l'ouverture et de l'appariement de données issues de systèmes de gestion publique et conservent les caractéristiques des données d'origine administrative. Par leur volume et leur mode de constitution, ces nouvelles sources requièrent de nouvelles compétences et méthodes de la part du service statistique public pour être traitées. Elles incitent aussi ce dernier à se positionner par rapport aux opérateurs privés.

Ces données massives se révèlent importantes, car elles peuvent compléter des données d'enquête ou produire des indicateurs dans des délais beaucoup plus courts que les sources traditionnelles. Elles imposent néanmoins la prudence. Ces données ne présentent en effet pas toujours le même degré de qualité et de maturité dans leur production. La statistique publique devra sans doute affirmer plus clairement sa position dans les années à venir. Cette réflexion est partagée par le Cnis et l'Insee, en particulier sur les données d'intérêt général. Des mécanismes de régulation devront très certainement être inventés. Or le Président estime qu'il est regrettable que la dimension juridique ne soit pas apparue plus tôt, car elle se révèle fondamentale sur ces thématiques.

Disposer d'indicateurs complémentaires au PIB

Dans ce domaine, la réflexion a été impulsée par le groupe de travail chargé de la déclinaison française des indicateurs de développement durable. Le suivi de ces indicateurs doit accompagner celui de la croissance mesurée par l'évolution du PIB pour s'assurer que la croissance est soutenable et prend en compte la question des inégalités dans le monde. Cette réflexion continuera d'être menée au sein du Cnis.

Le groupe de travail a présenté 98 indicateurs pour le suivi des stratégies françaises concourant au développement durable. Cette liste constitue un tableau de bord appelé à évoluer en fonction de la feuille de route des ODD qui devrait être publiée en juin 2019. Le rapport du groupe a également

formulé des recommandations à l'intention des producteurs de données visant à améliorer la connaissance et assurer le meilleur usage possible de ce tableau de bord. Ces recommandations ont été intégrées dans les avis du prochain moyen terme.

Comme le territoire, la question environnementale est de nature transversale. D'ailleurs, il devient de plus en plus difficile d'isoler les commissions les unes des autres. Les problèmes de politiques publiques sont largement transversaux et soulèvent des problèmes de coordination renouvelés, notamment au sein du Cnis. Il est donc probable que le Cnis sera amené à multiplier les rapports entre les différentes commissions sur un certain nombre de sujets.

L'amélioration de la connaissance de la dépense territoriale

La dimension territoriale constitue une attente forte des utilisateurs. Le sujet a été marqué par la mise en place de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales (OFGL). Ce dernier a déjà publié deux études sur les dégrèvements, abattements et exonérations de fiscalité locale d'une part, et sur les subventions d'équipement versées entre collectivités territoriales d'autre part. Il étudie également un projet de plate-forme qui aurait pour vocation d'utiliser les comptes de gestion des collectivités locales et des données sur la fiscalité locale de la DGFIP pour comparer plus facilement une collectivité à un groupe de référence.

Dans ce domaine, l'ASP a demandé au Cnis que soit développée une réflexion d'ensemble sur la qualité des statistiques touchant aux collectivités locales. Cette question se révèle elle aussi très largement transversale, puisque plusieurs acteurs publics interviennent dans la production de statistiques sur les collectivités territoriales. Cette complexité fait naître une question de coordination, mais aussi une interrogation sur la qualité même des données produites. Si la production s'est nettement améliorée au cours des dernières années, il convient aujourd'hui d'aller plus loin. La demande est forte de ce point de vue, autant de la part de l'administration de l'Etat que des collectivités elles-mêmes, et il convient de rétablir le contact avec les directions régionales de l'Insee, car le rôle pédagogique de l'Insee pourrait se révéler fort utile.

Ces questions territoriales sont renforcées par le déficit d'expertise technique, en particulier sur le développement et l'aménagement du territoire. Aux problèmes de prise en compte de la territorialité des données, de compétences et de définition précise des besoins, il convient d'ajouter l'absence de comptabilité fonctionnelle qui découle de la focalisation historique de l'Etat sur le contrôle des dérapages des dépenses plutôt que sur la performance de celles-ci. Le Cnis a proposé la constitution d'un petit groupe chargé de faire le point sur les questions qui se posent avant d'envisager la mise en place d'un véritable groupe de travail. Ce groupe serait placé sous l'autorité de l'Insee, mais il pourrait aussi inclure des chercheurs, des universitaires ou des acteurs compétents dans le domaine.

Progresser dans la mesure de l'économie numérique

Le numérique a fait l'objet de deux colloques. Outre celui sur les nouvelles sources de données évoqué précédemment, le colloque du 7 mars intitulé « L'économie numérique : enjeux pour la statistique publique » a réuni 220 participants, dont plus de la moitié d'utilisateurs de la statistique et a permis d'avancer dans la réflexion. Le numérique nécessite une adaptation des outils de collecte, parallèlement à des pratiques traditionnelles. Des actions sont déjà en cours, notamment dans le cadre de la loi pour une République numérique qui permet aux statisticiens d'accéder aux données privées (données bancaires, données de caisse, etc.). Ces expériences demandent à être poursuivies et seront facilitées par la création, au sein de l'Insee, du SSP Lab dédié aux innovations méthodologiques.

Dans le contexte de multiplication de ces données, la statistique publique doit par ailleurs s'interroger sur son positionnement en termes d'instance de régulation face à des statistiques produites par des acteurs privés.

Bilan des commissions et groupes de travail

Avancées et attentes dans le domaine social

L'emploi et le handicap ont été abordés conjointement lors d'une inter-commission « *Emploi, qualification et revenus du travail* » et « *Services publics et services aux publics* » qui s'est intéressée à l'emploi des personnes handicapées et aux sources statistiques qui permettent de traiter ce sujet. Le Cnis a regretté la rareté des croisements réalisés entre les différentes sources de données et encouragé les utilisateurs à les développer.

La question du logement constitue une question assez classique. Une réédition de l'enquête Logement, pilotée par le SDES, est programmée en 2020. Le Cnis encourage sa reconduction à un rythme régulier. Une refonte de l'enquête SRCV sur les ressources et les conditions de vie se prépare également pour 2020. La reconduction de l'enquête sans domicile, en revanche, n'est pas prévue à ce jour, mais le Cnis recommande sa reprise, car elle couvre un champ non observé dans les autres sources de la statistique publique. L'intervention de l'ONPES autour de son rapport « *Mal-logement, mal-logés* » a permis de mettre au jour la complexité des formes particulières d'habitat (habitats mobiles, abris de fortune, etc.) et la connaissance encore très faible de ce mal-logement.

Enfin, le rapport Thélot sur les ruptures familiales avait formulé 30 recommandations pour améliorer la connaissance de ces ruptures et de leurs conséquences. Ces recommandations sont suivies par un groupe de travail des producteurs de données sur le sujet. Le Cnis a insisté sur la nécessité qu'un suivi soit opéré sur les travaux de ses groupes afin d'apprécier la façon dont certaines mesures préconisées peuvent devenir opérationnelles.

Avancées et attentes dans le domaine économique et financier

La commission « *Entreprise et stratégies de marché* » a travaillé sur le système d'information sur les groupes de société géré par l'Insee (LIFI). Dispositif mis en place en 1980 à la suite d'une recommandation du Cnis, il se base aujourd'hui essentiellement sur des données administratives et occupe une place centrale pour la statistique d'entreprise. Dans les années 80, le Président avait pu constater la faiblesse de la connaissance française sur les entreprises. Même si elle s'est améliorée depuis, le Cnis encourage donc l'Insee à poursuivre son implication dans les travaux européens sur le répertoire européen des groupes afin d'éclairer le débat actuel sur la mondialisation de l'économie française.

La commission « *Système financier et financement de l'économie* » s'est concentrée sur les nouveautés de la base 2014 de la comptabilité nationale dans le domaine des flux financiers. Les ajustements méthodologiques ont été menés de concert par l'Insee et la Banque de France et intégrés simultanément dans les comptes nationaux et la balance des paiements. Le Cnis a souligné l'avancée que présente l'estimation des niveaux de dividendes en mobilisant l'ensemble des sources disponibles, conformément à la recommandation du rapport de juillet 2015 de son groupe de travail sur le coût du capital.

Avancées et attentes sur l'environnement et le développement durable

Il est apparu nécessaire de disposer d'un bilan monétaire de l'énergie en complément du bilan physique, surtout avec la flambée des prix du pétrole et la place accrue de la transition écologique dans le débat public. La mise à disposition de données locales de consommation d'énergie est aujourd'hui encadrée par la loi de transition énergétique pour la croissance verte. A compter de 2019, la collecte des données liées au bâtiment fera l'objet d'une diffusion progressive. Ces données constituent un enjeu important pour le développement des stratégies énergétiques des territoires.

Le Cnis souligne les avancées apportées par ces dispositifs, mais regrette l'absence de données publiques d'emploi et d'investissement pour chacune des énergies du bilan et encourage donc la poursuite des travaux en ce sens.

Avancées et attentes sur les aspects territoriaux

La commission « Territoires » s'est concentrée sur la préparation de la nouvelle génération des découpages statistiques territoriaux en 2018. La refonte des zonages a pour finalité de faire évoluer la définition des découpages statistiques pour les adapter aux besoins des utilisateurs et les articuler avec les définitions européennes et internationales pour faciliter les comparaisons.

Pour conclure, le Président cite les notions de Qualité, comparabilité et pédagogie, comme sens de l'activité du Cnis. Apparaît aujourd'hui la question essentielle de la régulation. En effet, le paysage a changé et l'envahissement des données massives pose des questions relativement importantes pour l'appareil statistique public.

II) Audition de Jean-Luc TAVERNIER, Directeur général de l'Insee

Présentation

Les évolutions du cadre européen

Différents règlements ont été adoptés au niveau du Comité statistique européen et sont maintenant dans le processus du Trilogue et de la concertation entre Parlement, Conseil et Commission. Ces textes prévoient souvent un recours aux actes délégués, introduits formellement par le Traité de Lisbonne, qui ne fait pas consensus, y compris au niveau national (entorse au principe de subsidiarité). Cette difficulté allonge donc le processus d'adoption.

Le règlement sur les statistiques agricoles IFS (Integrated Farming Statistics), nécessaire à la mise en place du prochain recensement agricole en 2020, a été adopté définitivement en août 2018.

Pour le règlement IESS relatif aux statistiques sociales, en particulier aux enquêtes auprès des ménages, les discussions en Trilogue sont en suspens depuis que le Parlement européen a introduit un article demandant aux instituts nationaux de statistiques de transmettre des échantillons aux agences européennes à des fins d'enquêtes. Une majorité de pays est radicalement opposée à cette disposition qui impose une obligation sans accorder les moyens correspondants et conduit les instituts nationaux à transmettre des échantillons à des organismes extérieurs à la statistique publique sur lesquels ils n'ont aucune prise. Il n'est pas certain qu'un compromis soit trouvé avant les échéances européennes du printemps prochain.

S'agissant du règlement-cadre FRIBS sur les statistiques d'entreprises, un accord au sein du Conseil a été trouvé en décembre 2018. La question se pose cependant de savoir s'il sera soumis au Parlement avant les élections européennes.

La question des actes délégués s'est également posée sur le règlement sur le revenu national brut qui définit les modalités de calcul de ce dernier, un sujet sensible puisque ce revenu détermine la contribution des États-membres au budget de l'Union. Une rédaction a été trouvée en fin d'année 2018.

Enfin, le règlement sur l'organisation du recensement de la population 2021 prévoit la publication au 31 décembre 2022 de données de population très détaillées, y compris sur des carreaux d'un kilomètre de côté. Or l'Insee ne peut diffuser ces données qu'au 31 décembre 2023 avec le recensement en continu. La France et les Pays-Bas se sont abstenus lors du vote. Alors que se profile un règlement-cadre sur le recensement après 2025, le directeur général souligne l'importance de choisir entre les délais de publication, le niveau de désagrégation ou la qualité. Pour les pays dotés de registres de population communaux, fournir des données aussi fines rapidement ne soulève pas de difficulté. D'autres pays affirment qu'ils répondront à la demande en utilisant des statistiques administratives d'origine diverse. À noter qu'en France, la taxe d'habitation constituait un levier essentiel.

À l'échelle européenne, la troisième revue par les pairs se déroulera en 2021-2022. L'Insee prépare l'exercice en suivant le plan d'action élaboré à partir du de la seconde revue, notamment avec la mise en place d'un cadre d'assurance qualité au niveau de l'Insee et des SSM. La prochaine revue couvrira l'ensemble des principes du code de bonnes pratiques, y compris les nouveaux principes (coopération, coordination et également l'utilisation de sources de données multiples). Le critère de comparabilité des statistiques entre les pays reste en revanche le parent pauvre de la démarche et le directeur général le regrette.

Les évolutions du cadre national

Le directeur général se félicite tout d'abord de la publication du nouveau décret de l'ASP fixant les compétences de l'Autorité de la statistique publique (décret du 20 septembre 2018 modifiant le décret n°2009-250 du 3 mars 2009).

Le répertoire électoral unique fait suite à une proposition de loi votée à l'unanimité lors de la mandature précédente afin que les listes électorales communales soient harmonisées et qu'un fichier national soit constitué. Ce dispositif se met en œuvre sans encombre pour l'instant, dans le respect des délais. Le répertoire est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2019. 99,65 % des communes ont validé leur liste avant le 31 décembre. Un portail permet également aux communes de mettre leur liste à jour. Enfin, depuis le 4-5 janvier, il est possible de s'inscrire de façon dématérialisée sur les listes.

Dans la suite de la loi pour une République numérique, l'Insee a reçu de nombreuses demandes, notamment d'associations, de mise en *open access* des codes de ses modèles. Il a publié les codes sources de quatre modèles : Mésange, Mélèze, Destinie II et Omphale.

L'amendement « Vigik » qui permet aux enquêteurs de l'Insee de pénétrer dans les bâtiments a été censuré une nouvelle fois par le Conseil constitutionnel comme cavalier. Le directeur général regrette que cette disposition ne soit jamais intégrée par le gouvernement dans ses projets de loi initiaux.

La suppression de la taxe d'habitation aura une incidence majeure pour l'Insee qui utilise ces fichiers notamment pour préparer et contrôler la collecte du recensement, pour mesurer la pauvreté au niveau local et tirer les échantillons d'enquêtes auprès des ménages. L'Insee a lancé une mission de l'inspection et préparé un plan d'action pour maintenir le lien logement-occupant en cas de disparition de la taxe. Ce lien pourrait être préservé grâce aux déclarations 2042, aux fichiers des bailleurs sociaux, etc. À ce stade, la DGFIP n'a pas diminué la maintenance de l'infrastructure des fichiers.

Le RGPD (règlement européen sur la protection des données personnelles) est en application depuis le 25 mai 2018. La loi modifiant la loi Informatique et libertés a été promulguée le 20 juin. Le texte prévoit le recours au NIR haché, mais il restait peu clair sur la possibilité pour le service statistique public de continuer de travailler avec le NIR en clair. L'Insee et la Drees ont mené une action conjointe pour faire entrer dans le champ de ce dispositif l'usage du NIR en clair pour les traitements à finalité statistique du service statistique public. L'ordonnance modificative de la loi a été publiée le 12 décembre. Le décret, en revanche, ne l'a toujours pas été. Il aurait été transmis au Conseil d'État. Dans l'attente, les traitements statistiques nécessitant le NIR en clair sont suspendus.

Par ailleurs, la simplification des déclarations auprès de la CNIL grâce au recours au DPO (data protection officer) pourrait se révéler « contreproductive ». Le directeur général avait imaginé qu'un DPO unique pourrait être désigné pour la statistique publique, mais le secrétaire général du gouvernement a souhaité que soit nommé un DPO par ministère, à savoir le chef du service informatique de Berçy. Il a donc proposé au SGG qu'un membre de l'inspection générale serve de référence à ces DPO ministériels, mais n'a pas reçu de réponse à son courrier. Il conviendra de veiller à la fluidité des relations avec le DPO ; c'est un sujet de vigilance pour 2019.

Jean-Luc TAVERNIER signale par ailleurs que la loi Pacte prévoit une expérimentation de la collecte du recensement de la population par les facteurs et propose de créer un registre unique dématérialisé sur les entreprises, qui ne devrait cependant pas remettre en cause l'infrastructure SIRENE.

Sur le plan budgétaire, le projet de loi de finances 2019 marque une atténuation de l'effort demandé à l'Insee par rapport aux années précédentes (-67 ETP contre -82 précédemment). Cette réduction des effectifs est exigeante et nécessite des gains de productivité, mais elle n'empêche pas l'Insee de mener ses missions, et dans certains cas de les développer.

Dans Action publique 2022, l'idée avait été lancée que les organismes deviennent des agences ou entrent dans une démarche de programmation budgétaire pluriannuelle et contractuelle avec la Direction du Budget. La proposition d'agence n'a pas été reprise. Il a, en revanche, été demandé qu'une expérimentation soit lancée sur le contrat pluriannuel. Le directeur général a considéré que l'Insee était un candidat évident pour cette expérimentation, car son activité dépend très peu du pouvoir politique et ses chantiers se programment dans la durée. Ce projet pourrait aboutir à un contrat de quatre ans, jusqu'en 2022, proposant des efforts similaires à ceux demandés pour 2019. L'Insee échapperait ainsi aux aléas de la régulation budgétaire annuelle et gagnerait un peu de souplesse.

Dans ce contexte, l'Insee ne peut cependant pas satisfaire toutes les demandes d'enquêtes auprès des ménages. En dehors des enquêtes récurrentes ou programmées contractuellement, l'Institut ne peut mener qu'une enquête supplémentaire par an et éprouve des difficultés avec certains partenaires. L'Insee essaie de se retirer de l'enquête CVS réalisée tous les ans, car elle mobilise beaucoup de moyens et d'énergie. Des discussions avec le ministère du Logement ont abouti sur la programmation de l'enquête logement en 2023 et le service statistique du ministère de la transition écologique (SDES) réalisera une enquête intercalaire en 2020 en sous-traitance.

Concernant les SSM, le directeur général souligne que le SDES est soumis à une exigence de baisse des effectifs en 2019. Jusqu'à présent, le service réalisait des gains de productivité sur les agents de catégorie B et C, notamment liés à la réforme ESANE sur les statistiques d'entreprises. Désormais, il devra réduire les effectifs des agents de catégorie A alors que la demande adressée à ce ministère reste très importante. La Drees signale aussi régulièrement que ses moyens sont contraints en matière d'enquêtes alors qu'elle constate avec frustration que de nombreux opérateurs dans le domaine de la santé et de la sécurité sociale disposent de moyens plus conséquents pour mener des enquêtes très proches de celles que pourrait conduire la statistique publique.

Les incidents et polémiques

Aucune rupture d'embargo notable ne s'est produite en 2018.

Au titre des incidents, **Jean-Luc TAVERNIER** signale que l'Insee n'a pas publié l'indice des prix à Mayotte en mars du fait de la grève générale. À La Réunion, en revanche, la collecte semble de qualité suffisante pour permettre la publication de l'indice de décembre, malgré le mouvement des gilets jaunes.

Toutes les statistiques ont été publiées dans les temps, en dehors de quelques productions en matière de statistiques du marché du travail, en lien avec la montée en charge de la DSN. Le passage des DADS à la DSN a entraîné un vaste chantier de réingénierie de tous les processus et la mise en production de toutes les applications informatiques qui permettent d'accueillir la DSN a pris plus de temps que prévu, avec des conséquences sur le calendrier de publication des données sur les salaires. Les données 2016 seront publiées en février ou mars 2019 au lieu de décembre 2018. L'Insee a également transmis à Eurostat les résultats de l'enquête ECMOSS 2016 (mesure du coût du travail) à la dernière date limite convenue.

Il convient également de noter que l'Annuaire statistique de la Défense 2018 n'est pas encore paru, la Délégation à l'information et à la communication de la Défense ayant demandé le bon à tirer au cabinet de la Ministre.

Par ailleurs, dans le Bilan démographique qui sera publié le 15 janvier prochain à partir de la collecte 2018 du recensement, l'Insee devra expliquer une petite rupture de série liée au changement de la feuille de logement pour mieux prendre en compte les enfants en garde partagée. Ce changement a pour conséquence de réduire le nombre d'enfants comptés deux fois. La rupture de série serait de l'ordre de 0,1 % par an durant sept ans, soit quelques centaines de milliers de personnes au final.

S'agissant des polémiques, *Libération* a soulevé un petit sujet sur les statistiques sur les homicides en France. La rubrique fact-checking du journal évoquait les « états 4001 » qui montraient une augmentation de 25 % des homicides entre 2015 et 2018 (hors attentats). Or ces états peuvent être perturbés par les processus d'enregistrement administratif des crimes et délits. Suite à des échanges avec le service statistique du ministère de l'Intérieur (SSMSI), *Libération* a publié un nouvel article en version web au contenu plus prudent et plus équilibré. Par ailleurs, *Le Canard enchaîné* s'est fait l'écho d'un risque de sous-estimation massive des importations françaises. Or le sujet, qui n'est pas spécifique à la France, renvoie aux asymétries entre importations et exportations.

Deux polémiques plus significatives ont eu lieu. La première a impliqué le gouvernement et est liée à la publication de la note de conjoncture de fin décembre 2017. L'Insee avait constaté que les mesures prévues pour le début de l'année (fiscalité sur le diesel, tabac, report de la baisse des cotisations et hausse de la CSG) conduisaient à une baisse sensible du pouvoir d'achat au premier trimestre. Or ce sujet n'avait pas été évoqué précédemment. Le directeur général avait demandé de faire un encadré dans la note de conjoncture sur l'ensemble de l'année pour remettre cette baisse en perspective et expliquer les effets de calendrier.

Cet encadré a été inséré dans la note et le diagnostic sur le pouvoir d'achat s'est trouvé confirmé sur les trimestres suivants. Néanmoins, il était indiqué dans la note que le total des mesures concernant les prélèvements obligatoires sur les ménages représentait 0,3 point de PIB, soit 4,5 milliards d'euros. Or ce chiffre n'aurait pas dû être indiqué, car l'Insee ne fait pas de prévisions de prélèvements obligatoires. Certains journalistes ont souligné que l'Insee avait indiqué que l'État faisait monter les prélèvements obligatoires sur les ménages contrairement à ses annonces. L'Insee a publié dès le lendemain un communiqué pour apporter des précisions sur le sujet.

Lors de l'inauguration du nouveau siège de l'Insee le 15 octobre, Bruno Le Maire a confirmé que l'Insee travaillait en toute indépendance et devait produire des chiffres, qu'ils plaisent ou non au gouvernement.

Enfin, **Jean-Luc TAVERNIER** revient sur la polémique concernant l'indice des prix née avec la publication à l'automne, en une de *Marianne*, d'un article consacré à M. Herlin, docteur en gestion, expliquant que l'inflation est beaucoup plus forte qu'annoncé. Ses critiques portent sur l'absence de prise en compte des logements dans l'indice des prix et sur l'effet qualité dans le calcul de la mesure de l'inflation. Pour son article, le journaliste de *Marianne* n'a pas interrogé l'Insee. L'auteur a ensuite eu plusieurs dizaines d'apparitions médiatiques. Jean-Luc TAVERNIER a répondu par courrier à M. Herlin, via son éditeur.

Le directeur général de l'Insee signale qu'il rencontrera l'association des journalistes économiques et financiers (AJEF). Il s'inquiète surtout de constater que certains journalistes reconnaissent écrire ces articles au motif qu'ils correspondent à ce que les gens veulent lire.

Jean-Luc TAVERNIER signale enfin le retour à la publication de *Courrier des statistiques* qui renforcera la communication au sein du service statistique public.

Innovations

Jean-Luc TAVERNIER rappelle que l'Insee a mis en place le SSP Lab qui compte pour l'instant une dizaine de personnes dont la mission consiste à appuyer les directions de l'Insee et les SSM dans le développement d'investissements expérimentaux, notamment en matière de nouvelles sources de données ou de méthodes statistiques innovantes, assurer une veille sur ces méthodes et décloisonner les modes de travail. Les expérimentations menées en 2018 ont concerné le codage automatique de l'établissement employeur dans le recensement de la population, la détection de valeurs aberrantes, l'utilisation des données de téléphonie mobile.

Le SSP Lab travaille en étroite collaboration avec l'unité Innovation et stratégie du système d'innovation de la DSI. Toutes deux participent notamment à l'ESSnet Big Data chargé de développer le webscraping des offres d'emploi pour améliorer la connaissance de la structure des métiers et des compétences et de poursuivre les travaux pilotes sur la téléphonie mobile ou l'utilisation des images

satellites, ainsi qu'à l'ESSnet Linked Open Data pour la mise à disposition des données dans des formats plus adaptés à leur consommation automatisée.

Le projet autour des données de santé piloté par la Drees avance lui aussi. A l'issue du rapport Villani, le Président de la République avait annoncé la création d'un « Health Data Hub ». Le rapport de la mission lancée par la ministre en juin propose de faciliter *via* ce hub l'accès aux données du système national des données de santé (SNDS) et à d'autres sources de données (cohortes, registres, données d'établissements hospitaliers, etc.). Le directeur de la Drees porte la responsabilité de ce data hub qui fait partie des lauréats du premier appel à projets du Fonds pour la transformation de l'action publique et bénéficie, à ce titre, d'un budget significatif.

L'Insee poursuit par ailleurs ses chantiers de productivité. Il est envisagé de publier dans un an une partie de l'indice des prix à la consommation à partir des données de caisse. Des efforts sont également consentis pour améliorer le site Insee.fr.

Les sites des SSM de l'Agriculture et des Douanes ont été revus.

Publications marquantes

L'Insee a réédité après cinq ans *l'Insee Références « Formations et emploi »*.

Dans l'édition 2018 de *l'Economie française*, un article important évoque la mesure de la croissance dans le monde globalisé et mondialisé (suite à l'affaire du PIB irlandais).

Dans *France Portrait social*, l'Insee a ouvert ses colonnes à l'OFCE qui a exploité le modèle Ines publié en open access.

L'Insee a également publié les comptes nationaux en nouvelle base. La presse n'a retenu que la prise en compte du trafic de stupéfiants alors que ce changement de base marquait aussi le rapprochement avec les données de la balance des paiements de la Banque de France qui a amélioré ses sources grâce à une nouvelle enquête sur les dépenses de consommation des touristes étrangers en France. L'Insee a également mis en œuvre les recommandations du rapport du Cnis sur le coût du capital en améliorant les flux de dividendes.

Les décès à Mayotte ont été publiés pour la première fois et le rapport sur l'état des statistiques dans les DOM-COM a été actualisé. La question de l'institut statistique de Saint-Martin reste néanmoins pendante.

Enfin, l'Insee a proposé une publication sur les locataires de logement social grâce à un enrichissement du fichier de la taxe d'habitation par le répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux.

Côté SSM, la DARES a publié deux études sur le dialogue social.

Une étude inédite est parue sur l'attractivité de la fonction publique.

La Depp a réalisé une publication assez exhaustive sur les résultats des enquêtes de climat scolaire et de victimation dans le second degré dans le cadre de l'ouvrage *Filles et garçons sur le chemin de l'égalité*.

Le SSMSI arrive à maturité et a publié pour la première fois le bilan sur l'insécurité et la délinquance.

Un atlas de la santé mentale en France a été réalisé par la Drees et l'Irdes.

Enfin, le SDES a diffusé le premier rapport de l'Observatoire national des transports publics particuliers de personnes sur les taxis et les VTC, ainsi que des éclairages sur les modes de vie et pratiques environnementales des Français.

En conclusion, **Jean-Luc TAVERNIER** annonce que l'Insee et Eurostat ont soldé leurs différends. Un accord a été trouvé sur le traitement de SNCF Réseau et du CICE et l'Insee a accepté de faire entrer dans le déficit public la totalité de la recapitalisation d'AREVA.

Autorité de la statistique publique
Séance du 8 janvier 2019
ANNEXE

ÉTAIENT PRESENTS

Monsieur Dominique BUREAU
Président

Monsieur Denis BADRE
Ancien Sénateur

Monsieur Jean-Éric SCHOETTL
Ancien membre du Conseil d'État,
Président du comité du secret statistique,

Monsieur Bruno DURIEUX
Ancien ministre
Président du comité national des conseillers du commerce extérieur de la France

Madame Anne-Marie BROCAS
Inspectrice générale des affaires sociales

Monsieur Éric DUBOIS
Conseiller Maître à la Cour des comptes

Madame Patricia BLANCARD
Membre du Conseil économique social et environnemental

Monsieur François AUVIGNE
Inspecteur général des finances

Monsieur Abdeldjellil BOUZIDI
Économiste, Université Sorbonne Nouvelle Paris 3

Monsieur Pascal RIVIERE
Chef de l'Inspection générale de l'Insee

ASSISTAIT EGALEMENT À LA SEANCE

Madame Claudine GASNIER
Rapporteur de l'Autorité de la statistique publique